

Séance du 21 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25
Date de la convocation		
15/02/2023		
Date d'Affichage		
22/02/2023		

DCM N° 2023-09

L'an deux mil vingt-trois

Et le vingt et un février

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, PASQUALINI Maurice, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

7 Membres absents excusés (procurations) :

MME GIAMARCHI Marie Dominique a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

M. BATTESTI Gille a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à M. FINI René

MME MALAFRONTÉ Christine a donné procuration MME BERTOLUCCI Marie Christine

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à MME SIMONI-PIACENTINI Céline

M. CAMUZAT Alexandre a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

M. GIAFFERI Michael a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice

4 Absents : M. MALPELI Stéphane, M. CASANOVA Jean-Pierre, M. LECA Jean-Louis, MME NAPPO Michelle

Madame ALBERTINI Francine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération
Modification Plan de
financement « Création du
Parc Découverte ».

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle la délibération n° 2022-29 du 5 avril 2022 qui confirme l'opération « Création d'un Parc Découverte » ainsi que le plan de financement ci-après :

	Taux	Participation financière
DETR AXE 2	40 %	508 188 €
OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE (OEC)	20 %	254 094 €
COLLECTIVITE DE CORSE	20 %	254 094 €
PARTICIPATION COMMUNALE	20 %	254 092 €
TOTAL	100 %	1 270 468 €

Aujourd'hui, Monsieur Louis POZZO DI BORGO expose que l'opération susvisée peut être éligible au titre du dispositif « Fonds Vert » qui permet d'accélérer la transition écologique dans les territoires. Aussi, il propose aux membres de l'assemblée délibérante de demander la participation de l'Etat au titre du « Fonds Vert » et non plus au titre de la DETR AXE 2.

Il précise que la Collectivité de Corse a accordé à la commune de Furiani une subvention d'un montant de 254 094 € par arrêté n° 2022-9277 du 20 avril 2022 et qu'une subvention avec l'Office de l'Environnement de la Corse en passe d'être finalisée prévoit une participation à hauteur de 248 213,64 €.

.../...

OUI l'exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGO et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- d'adopter l'opération « Création parc découverte » ainsi que le plan de financement ci-après :

	Taux	Participation financière
ETAT AU TITRE DU FONDS VERT	40 %	508 188 €
OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE (OEC)	20 %	248 213 €
COLLECTIVITE DE CORSE	20 %	254 094 €
PARTICIPATION COMMUNALE	20,46 %	259 973 €
TOTAL	100 %	1 270 468 €

AUTORISE

- le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONMETRI

